

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (METE)

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU SENEGAL (SENRM)



Avis de demande de cotations

Demande de cotations No : DCF_SENRM/ENV_082

Projet : Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal (SENRM)

Acheteur : Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal (SENRM/METE)

Pays : Sénégal

Intitulé du Marché: Acquisition d'équipements pour la réhabilitation du réseau de télécommunication radiophonique et téléphonique du Parc National de Niokolo Koba (PNNK) en trois (3) lots

Crédit No : IDA-71890

Emis le : Août 2026

1. L'Etat du Sénégal a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal (SENRM), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre de la demande de cotations n° DCF_SENRM/ENV_082, relative à l'acquisition d'équipements pour la réhabilitation du réseau de télécommunication radiophonique et téléphonique du PNNK, alloué ainsi qu'il suit :
 - Lot 1 : équipements du réseau Haute Fréquence (HF) ;
 - Lot 2 : équipements du réseau Très Haute Fréquence (VHF) ;
 - Lot 3 : équipements d'énergie solaire des stations.
2. Le SENRM sollicite des offres de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les équipements pour la réhabilitation du réseau de télécommunication radiophonique et téléphonique du PNNK en trois lots et de réaliser les services connexes y relatifs pour les quantités et, suivant le délai de livraison et au lieu indiqués dans le Dossier de demande de cotations. Chaque candidat pourra soumissionner pour le ou les lots de son choix.
3. La passation de la demande de cotation sera conduite par mise en concurrence ouverte nationale telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale de septembre 2025, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Spécialiste en passation des marchés du Projet SENRM/METE ; adresse électronique : passationdemarches.senrmmeddte@gmail.com et prendre connaissance du dossier de demande de cotation durant les heures de bureau (du lundi au vendredi) de 08h00 à 17h00, à l'adresse ci-après: Bureau de l'Assistante de Direction, 8ème étage de l'immeuble Magnolia, Voie de dégagement Nord, Sud Foire, Lot N°30 SIPRES, Dakar.
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier de demande de cotations complet en français, contre le paiement par WAVE d'un montant de vingt mille (20 000) FCFA, en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus. Le document de demande de cotations sera remis en mains propres et adressé par courriel à l'adresse électronique indiquée sur la demande.
6. Les offres devront être soumises au plus tard **le Jeudi 27 août 2026**, à 10 heures 30 minutes. La soumission des offres se fera, sous pli fermé à l'adresse ci-après: Bureau de l'Assistante de Direction, 8ème étage de l'immeuble Magnolia, Voie de dégagement Nord, Sud Foire, Lot N°30 SIPRES, Dakar, avec la référence « Demande de cotations n° DCF_SENRM/ENV_082 relative à l'acquisition d'équipements pour la réhabilitation du réseau de télécommunication radiophonique et téléphonique du PNNK », en précisant le numéro du lot. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres devront restées valides soixante (60) jours à compter de la date limite de leur dépôt. Le dépôt électronique n'est pas autorisé.
7. Les offres seront ouvertes le jeudi 27 août 2026 à 10 heures 30 minutes à la salle de réunion du 7ème étage de l'immeuble Magnolia, Voie de dégagement Nord, Sud Foire, Lot N°30 SIPRES, Dakar.
8. Les soumissionnaires devront disposer, pour chaque lot, d'au moins un marché similaire d'un montant de vingt millions (20 000 000) FCFA au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025).
9. Les soumissionnaires devront être en règle avec les administrations fiscales et sociales au 31 décembre 2025 et devront produire, dans leurs offres, les attestations y afférentes listées à la clause 4.1 e) des Instructions aux fournisseurs du dossier de demande de cotations.